

Conditions de participation

Challenges photo

Saison 2023/2024

1 – L'association Photographes Itinérants organise des challenges photo bimestrielles ouverts à tout public. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale de participation. Chaque thème sera publié sur les réseaux sociaux et sur le site photographes-itinerants.com avec les dates limites d'envoi des fichiers. La participation aux challenges est gratuite.

2 – La participation est limitée à une photo par personne. Par leur participation, les auteurs donnent autorisation aux organisateurs d'utiliser leur photo pour l'exposition IAP. Le nom de l'auteur devra être mentionné à chaque parution.

3 – Pour chaque challenge, le jury sera composé d'au moins deux personnes compétentes dans le domaine soit, du thème, de la photographie, de l'art en général. Le jury déterminera la photo sélectionnée selon les critères en paragraphes 7.

3bis – Le challenge pourra être lancé sur un thème, artistique, technique, etc, il pourra aussi s'agir d'une interprétation, exemple, interpréter une expression ou une phrase.....

4 – Chaque photo sélectionnée sera imprimée par les organisateurs et sera exposée lors de l'exposition IAP 24.

5 – Les photos numériques seront envoyées à : challenges.api34@gmail.com et ne devront pas dépasser 1 Mo. Dans le corps du mail, vous noterez vos nom prénom, ville de résidence, et titre de la photo si vous lui donnez un titre (non obligatoire). Pour les photos argentiques, le participant enverra un scan de sa photo par mail et précisera « argentique ».

6 – L'auteur (e) de la photo sélectionnée enverra aux organisateurs par mail ou via wetransfer le fichier en haute définition pour impression. Le jury se réserve le droit d'annuler la photo sélectionnée s'il constate que le fichier original en haute définition n'est pas suffisamment qualitatif pour l'impression de la photo. Le jury procédera alors à une nouvelle sélection.

7 – Les critères de sélection comprendront principalement :

- 1- Pertinence du sujet
- 2- Originalité
- 3- Technique au service de l'intérêt artistique

8 – Les résultats seront proclamés lors des ateliers dit « Atelier challenge », un samedi après-midi de 15h à 18h, comprenant :

- Proclamation de la photo gagnante et les notes et avis éventuels du jury,
- Analyse/interprétation d'image des autres photo des participants qui sont présents à l'atelier,
- Apéritif d'échange et de convivialité.

La participation à chaque « Atelier challenge » est de 20 euros. Les résultats seront ensuite diffusés sur le site et sur les réseaux sociaux.

9 – La participation aux challenges tient lieu d'acceptation des présentes conditions de participation.

A noter :

- Tout participant s'engage à faire parvenir à Photographes Itinérants une photographie dont il est lui-même l'auteur(e). Les auteurs déclarent et garantissent avoir les autorisations préalables écrites des personnes représentées sur les photos. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.
- Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai ne pourra être accepté.